

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

22773

Matricule : 11409

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TA L I Q

HICHAM

Date de naissance : 09 - 11 - 70

Adresse :

Tél. : 0664304417 Total des frais engagés : 9580 Dhs

Cadre réservé au Médecin

PEC 172
Tour Anwal 182, Bd Anouar
Tél. 0522 85 03 16 - CASA
EX: 0522 85 03 10

Date de consultation : 22/11/20

Nom et prénom du malade : TALIQ RAMIA Age: 13ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Céphalées

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

26 FFV 2020

Signature de l'adhérent(e) :

TA L I Q



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Cœfficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/12/16	U.I.		6.000.-D.H.	INP : 1091133111 M. D. A. Anouï 16-CASA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	22/02/2022	87,32
	22/02/2022	7990

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
<i>ABORIS 10000111 93, Boulevard INPE: 93061001-10-2329</i>	22.02.2022	15.18.0	270,00 D

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.



مصحة أطفال
CLINIQUE ATFAL

22/11/20

TALIQ RANIA



15,80
1)

Doliprane :  eff 50mg

1 cp = 40 ml



1,50

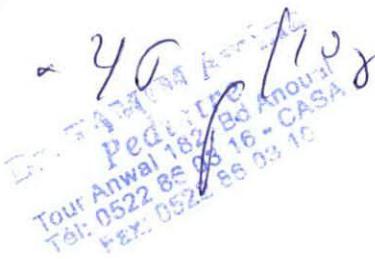
BOTTU SA
PPV : 71 DH 50

71,50
y

37,30
3)

WASONCA.

1 neth = 40 ml





مصحة أطفال
CLINIQUE ATFAL

22/2/20

TALIG Romie

PPV: 79,90 DH
LOT: 620049
PER: 06/21

29,90
① Anfrenti . Sal 50
2 cp x 3/5 mg / 6



2 SPAR BW hyp c cp. 80

2 cp x 3/5 80 6 60
ord w/ 30



Dr. T. EL HACHEM Farina
Pediatre
Tour Anwai 182, Bd Anouar
Tel: 0522 86 03 16 - CASA
Fax: 0522 86 03 16



مصحة أطفال
CLINIQUE ATFAL

22/2/20

TALIQ Rania

- NFS PP 1

- CRP 1



Dr. TAHMIMA Aftina
Pediatre
Tour Anwal 82, Bd Anoual
Tél: 0522.235.03.16 CASA
Fax: 0522.235.03.16
LABORATOIRE G.Lil
Docteur FILALI Mounir
93, Boulevard Anoual
INPE: 93061091.79-3822041

FACTURE N° : 2002222043

Casablanca le 22-02-2020

Enff Rania TALIQ

Demande N° 2002222043

Date de l'examen : 22-02-2020

Analyses :

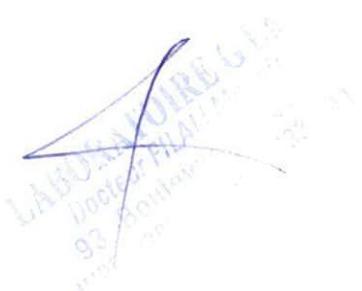
Récapitulatif des analyses

<i>CN</i>	<i>Analyse</i>	<i>Val</i>	<i>Clefs</i>
PSA	Prélèvement sang adulte	E25	E
0216	Numération formule	B80	B
0370	CRP	B100	B

Total des B : 180

TOTAL DOSSIER : 270 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : deux cent soixante-dix dirhams


LABORATOIRE G LAB
docteur Mounir FILALI
93, Boulevard Anoual
Casablanca - Maroc

HEMATOLOGIEHEMOGRAMME (sur prélèvement sanguin veineux) SUR EDTA

Hématies : (ABX Pentra XL 80 HORIBA Medical)	4 580 000	T/l /mm ³	(4.200–5.300) (4 200 000–5 300 000)
Hémoglobine :	13.4	g/100 ml	(12.4–15.3)
Hématocrite :	40.9	%	(37.0–47.0)
VGM :	89.0	μ3	(79.0–91.0)
TCMH :	29.3	pg	(>27.0)
CCMH :	32.7	g/100 ml	(31.0–36.5)
RDW :	11.2	%	(0.0–18.5)
Leucocytes : (ABX Pentra XL 80 HORIBA Medical)	<u>14 600.0</u>	/mm ³	(4 200.0–11 600.0)
Poly. Neutrophiles :	85.0	%	
Soit:	<u>12 410</u>	/mm ³	(1 600–6 900)
Poly. Eosinophiles :	1.0	%	
Soit:	146	/mm ³	(80–1 160)
Poly. Basophiles :	0.0	%	
Soit:	0	/mm ³	(0–230)
Lymphocytes :	10.0	%	
Soit:	1 460	/mm ³	(1 150–3 400)
Monocytes :	4.0	%	(<10.0)
Soit:	584	/mm ³	(320–1 060)
CTRL 100%	100	%	(>100)
Plaquettes (ABX Pentra XL 80 HORIBA Medical)	295 000	/mm ³	(150 000–500 000)
Anomalie des formules	Formule contrôlée par étude microscopique		

BIOCHIMIE SANGUINE

CRP (Spectrophotométrique, INDIKO Plus)	<u>34.0</u>	mg/l	(<10.0)
---	-------------	------	---------

LABORATOIRE FILALI
Docteur Mounir FILALI
Dossier validé biologiquement par : Docteur Mounir FILALI
IMPP 930612020



Edition le Samedi 22 Février 2020 à 18:00

Enff Rania TALIQ

Dr. Amina TAMIM
182,Bd Anoual

20000 CASABLANCA

20000 CASABLANCA

Résultats de Enff Rania TALIQ

Né(e) le 08-08-2006

Dossier : 2002222043

Prélevé le : 22-02-2020 à 16:45 par Mounir FILALI

Dossier enregistré le: 22-02-2020 à 16:45

Compte-rendu complet

*Intervalles de référence**Antériorités***INFORMATION PATIENT**Vos résultats d'analyses sont disponibles sur le site <http://www.glab.ma> à la rubrique "Serveur des Résultats".**Identité du patient :***Identité du patient non contrôlée sur papiers officiels*

LABORATOIRE GLab
Docteur Mounir Filali
Dossier validé biologique par : Docteur Mounir FILALI
93, Boulevard Anoual
INPE: 90061001-TP36336541



Page 1 / 2